



SIÈGE DE BRUXELLES  
Boulevard Clovis 15  
1000 Bruxelles  
Tél. 02 230 81 82  
Fax 02 230 80 08

SIÈGE D'ANVERS  
Van der Sweepstraat 3 bus 44  
2000 Antwerpen  
Tél. 03 216 28 90  
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :  
NL Coney

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE  
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : 6929 Haut Pays  
rue des Buts 4

PROPRIETAIRE : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

DEMANDEUR : \_\_\_\_\_

Adresse : Collet Meubel

INSTALLATEUR : SS75 Beulinie

Adresse : place de la Conscience 28

TVA ou CI : B6. 0870.876.985

EAN : \_\_\_\_\_  
Ref.: \_\_\_\_\_ Compteur n° 36443/187  
Index : 601675ku

Date du contrôle : 09/09/2010 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

RGIE art. 270 - RGIE art. 271 - RGIE art. 276 - RGIE art. 276bis (A.R.2.6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 284) (Prescriptions distributeur) SM

Type d'installation : Nouvelle - ~~Extension~~ - ~~Modification~~ - ~~Temporaire~~ - ~~Renforcement~~ - vente d'habitation ; Type locaux : habitation

Début travaux : Fondations avant - ~~après~~ 1.10.81 - Installation électrique avant - ~~après~~ 1.10.81 - 1.1.89 RGIE art. 86

Raccordement : Tension 3x220 V Protection raccordement 25 A

Câble aliment, tableau, princ. : 3 X 6 mm<sup>2</sup> Inter.gén. : type Δ 40 A 300 mA

Type électrode de terre : boule - ~~barres~~ - ~~piquets~~ - conducteur horizontal Schéma : (TT)

Nombre de tableaux : 3 ; Nombre de circuits term. : 84 104 S ; RA : 12,5 Ohm; RI tot 0,6 MOhm

Facteurs d'influences externes : Bin plans en cours

DESCRIPTION :

<u>1 Diff 40A 300mA</u>	<u>1 Diff 20A bip.</u>	<u>4 Dif 16A</u>
<u>1 Diff 40A 30 mA</u>	<u>5 " 16A bip</u>	<u>1 " 10A</u>
<u>1 Diff 32A bip.</u>	<u>4 " 20A bip</u>	
<u>4 Dif 16A bip</u>		
<u>1 " 16A "</u>		
<u>2 " 20A "</u>		

CONTROLES effectués : voir verso

INTERACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES

Les modifications apportées à l'installation électrique sont conformes  
Ben l'installation, il est obligatoire de placer une porte sur les 2 coffrets (celle-ci était absente lors du cont  
(Extrait)

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le :

le responsable du distributeur

nom :

signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1 L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 09/09/2015 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme.

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.

L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR :  
n° + nom + signature

MOJAU MOTTÉ  
[Signature]

Le directeur,

